



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION :

Affaire suivie par : Estelle GARY

COMMANDE PUBLIQUE

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES

N°D25MP12

OBJET : 24FCSARCHIVAGE : PRESTATION DE TRI, DE CONSERVATION ET DE CLASSEMENT DES ARCHIVES DE FUMEL VALLÉE DU LOT – CHOIX DU PRESTATAIRE

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du Code de la Commande Publique relatives aux seuils et aux avances ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales notamment la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération n°2020B-28-AG en date du 05 juin 2020 relative à la création d'une commission d'appel d'offres ;

Vu la délibération n°2020B-29-AG en date du 05 juin 2020 relative à l'élection des représentants à la commission d'appel d'offres ;

Considérant la nécessité pour Fumel Vallée du Lot de trier et classer l'ensemble de ses archives, un marché de fournitures et services en procédure adaptée ouverte (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique) a été lancé le 18 octobre 2024 avec parution sur la plateforme de dématérialisation AWS et sur le site de Fumel Vallée du Lot jusqu'au 25 novembre 2024 ;

Considérant l'analyse des offres réalisée dans le respect des règles de la Commande Publique ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – De retenir la société PRO ARCHIVES SYSTEMES sous la marque commerciale AGS RECORDS MANAGEMENT de La Chevrolière [44], qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse et répond en tous points aux critères attendus, afin d'assurer la prestation de tri, de conservation et de classement des archives de Fumel Vallée du Lot, pour un montant total HT de 40 217 € (48 260,40 € TTC) ;

2°) – De signer toutes les pièces afférentes au marché ;

3°) – De préciser que l'offre de la société PRO ARCHIVES SYSTEMES a été basée sur des volumes d'archives à traiter estimés. Aussi, un écart éventuel pourrait apparaître entre le chiffrage initial et la facturation finale. Si tel est le cas, il fera l'objet d'une décision ultérieure ;

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com

AR Prefecture

047-200068930-20250120-D25MP12-AR
Reçu le 21/01/2025
Publié le 21/01/2025

4°) – De préciser que les crédits seront prévus au budget principal 2025.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 20 janvier 2025



Le Président
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 21 janvier 2025
Reçu en Sous-Prefecture le :
Publié ou Notifié le : 21 janvier 2025

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com